

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Une ville animée, une ville aimée.*

Délibération n° : 450

Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -
Enseignement supérieur

Dossier : 191104

Direction en charge : Evènementielle

Objet : Attribution d'une subvention à une association oeuvrant en faveur d'enfants en difficulté -
Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Une ville animée, une ville aimée.*

Délibération n° : 450

Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -
Enseignement supérieur

Dossier : 191104

Direction en charge : Evènementielle

Objet : Attribution d'une subvention à une association oeuvrant en faveur d'enfants en difficulté -
Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Dans le cadre de l'animation de la Cité, la Ville a comme volonté de proposer des animations festives et populaires tout au long de l'année.

La réalisation de cet objectif passe notamment par un développement des manifestations en direction des familles et des enfants stéphanois tant sur l'espace public que dans les lieux de diffusion culturelle.

□ **Motivation et Opportunité :**

Dans cet esprit, le festival pour enfants "Festi'Mômes" est décliné sur l'ensemble de l'année, à raison d'un spectacle par mois en moyenne dans des salles ayant une jauge importante. Ces représentations, qui rassemblent parents et enfants, sont l'occasion de valoriser les associations à caractère médical, caritatif, social, culturel..., oeuvrant en faveur des enfants.

De fait, il paraît opportun lors de chacun des spectacles concernés de soutenir une association de cette nature oeuvrant au bénéfice des jeunes stéphanois.

□ **Contenu :**

Il est donc proposé l'attribution d'une subvention à l'association suivante qui oeuvre en faveur d'enfants en difficulté :

Nom	Objet	Subvention 2019 proposée
JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE DE SAINT- ETIENNE	projet pédagogique en partenariat avec l'association Rêve de gosse permettant à des enfants d'apprendre à se connaître et d'appréhender leurs différences	1 000 €
	TOTAL	1 000 €

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 1 000 €

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	1 000 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention à l'association concernée pour un montant de 1 000 €

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire BP 2019-Chapitre 65- Article 6574
Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Lionel BOUCHER